



Obligation au mandataire de fournir devis et factures

Par **nouni**, le **16/12/2015** à **17:16**

Ma maman afin de financer sa maison de retraite, a loué son appartement en meublé. Nous avons confié la gestion de celui-ci à une Société. Depuis 2010 et jusqu'au 10 décembre 2015. De petites interventions ont été effectuées. Le mandataire a donc déduit des loyers l'ensemble de ces prestations. Nous avons demandé tous les justificatifs devis et factures après les avoir listés et mis fin au mandat le 08 décembre 2015. Celui-ci semble ne pas vouloir nous les faire parvenir. Maman est décédée le 23 mars 2014, le bien est resté loué jusqu'à mi septembre 2015. C'est une agence immobilière qui elle se chargeait de trouver les locataires. Nous les 2 sœurs sommes devenues héritières en indivision. Nous avons mis notre bien en vente le 14 décembre 2015. Comme 2 radiateurs électriques ont été remplacé les futurs acquéreurs auront besoin de cet élément car pour la garantie c'est obligatoire. Merci de votre aimable réponse. Très cordialement AM